

COMPTE RENDU DU CONSEIL

SIA VAL DE MAUCHÈRE - LE 15 JUIN 2015

Etaient présents : MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MM AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, FOLLEREAU Vincent, TREVIGLIO Alain.

Etaient excusés : Mr GERARDIN Daniel donne pouvoir à Mme HUGO-SIMON Isabelle.
Mme MAURICE Françoise donne pouvoir à Mr TREVIGLIO Alain.

La séance est ouverte à 18h35 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Rédaction du compte rendu : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Rapport prix qualité service assainissement 2014
- Etude Egis - Déviation du PR rue du Moulin
- Devis AMEXA - Curage Mauchère
- Remboursement de Mme BOLLECKER Renée
- Délégations du conseil syndical au Président
- Réflexion sur le lotissement du Rachy (Demande de Mme DOUGOUD – Vice-présidente)
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil, s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 08 avril 2015 : Pas de remarque.

Mme la Vice-Président revient sur le fait (déjà évoqué dans le précédent compte rendu), que le BP 2015 avait été envoyé tardivement (cf. CR du 08 avril 2015).

2 – Rapport Prix Qualité et Service de l'assainissement – Exercice 2014

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Président présente au Conseil Syndical le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement du S.I.A. Val de Mauchère pour l'année 2014. Celui-ci avait été envoyé, une semaine auparavant, afin que les délégués puissent en prendre connaissance. Mme la Vice-présidente regrette le manque d'informations concrètes et d'une conclusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à 9 voix pour, approuve le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement pour l'année 2014 et charge Mr le Président de le diffuser aux autorités compétentes. Mr FOLLEREAU s'est abstenu.

3 – Etude EGIS – Déviation du PR du Moulin à Malleloy

Mr Le Président a demandé un devis à Egis Eau concernant une étude de faisabilité de déviation du poste de relevage du Moulin à Malleloy, afin que les eaux usées soient envoyées directement à la station d'épuration et non plus dans le PR du 11 Septembre.

La proposition a été reçue, le devis est de 2 400€ HT.

Le devis va être envoyé à tous les membres pour consultation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter ce devis. Charge Mr le Président de le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

4 – Devis Amexa – Curage Mauchère autour des DO à Malleloy

Après avoir rencontré Mr CAMBERLIN de la police de l'eau, après avoir envoyé un dossier explicatif des travaux envisagés, Mr le Président a demandé un devis à l'entreprise AMEXA afin d'exécuter les menus travaux de nettoyage et déblais. Le devis s'élève au total à 1 400€ HT. Le courrier d'autorisation de la police de l'eau a été reçu courant de la semaine dernière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter ce devis. Charge Mr le Président de le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le suivi des travaux sera fait selon les disponibilités suivant la date des travaux. Mr AUBERTEIN insiste sur le fait qu'il y faut quelqu'un en permanence.

5 – Remboursement Mme BOLLECKER

M. le Président explique au Conseil Syndical que le secrétariat s'est aperçu que Mme BOLLECKER qui habite place Louis Marin a reçu une facture Orange au nom du SIA Val de Mauchère et qu'elle a procédé à son paiement.

Mr le Président souhaite rembourser cette personne. Le montant de la facture est de 39.50€HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser Mme BOLLECKER. Charge Mr le Président des formalités comptables.

6 – Délégations du conseil au Président

Mr le Président explique aux membres du Conseil,

Que Vu l'article L.5211-10 du code des collectivités territoriales,

Qu'afin de faciliter les décisions et le fonctionnement du Syndicat, dans un souci d'efficacité et de réactivité ;

Il propose que le Conseil lui accorde une délégation de signature.

Les membres du conseil de Malleloy sont tous opposés à cette délégation. Ils préfèrent que le conseil se réunisse en urgence si besoin, pour débattre et valider un devis.

Après en avoir délibéré, avec 5 voix pour et 5 voix contre les membres du conseil ;

Autorise Mr le Président, pour la durée de son mandat, à signer tous documents concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, devis, de travaux, fournitures et/ou services, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 8 000€ HT.

Il rendra compte, lors de chaque réunion du conseil syndical, des engagements ou décisions qu'il a pris en vertu de la présente délégation de signature.

7 – Réflexion sur le futur lotissement du Rachy

Mr le Président explique qu'un rendez-vous aura lieu mercredi 17 juin avec le lotisseur, le bureau d'étude et la commune de Malleloy afin que le projet soit exposé. Il s'agirait de 45 parcelles de 500m2 environ.

Mme la Vice-présidente souhaite que soit retrouvée la première étude concernant le dimensionnement de la station d'épuration et le calcul du nombre d'habitants, car elle affirme que ce lotissement était pris en compte dans ce dimensionnement et ne comprend toujours pas l'avis négatif sur le certificat d'urbanisme. Le secrétariat recherchera les documents de base.

Mr le Président rappelle qu'il y a, en cours, une étude de faisabilité d'agrandissement de la station, que cette étude doit aussi démontrer le rendement actuel de la station et sa capacité. Une fois l'étude exposée, et les nouveaux éléments en main, la situation s'éclaircira.

8 – Questions diverses

Mr le Président rend compte des derniers évènements :

- Visites des écoles de Millery et Malleloy courant du mois de mai à la station d'épuration. Les élèves lui ont paru attentifs et curieux.
- Lotissement « la Chenau » à Malleloy : un rendez-vous a eu lieu avec l'un des maîtres d'œuvre du projet. Il avait été demandé une note de calcul afin de définir si la dimension du tuyau était suffisante et le SIAVM a donné ses prescriptions (séparatif, bassin de rétention...) Mr le Président souhaiterait que la commune de Malleloy mette en place des aquadrains en amont de certaines rues (en bassin versant) pour éviter le ravinement des cailloux qui finissent dans le réseau. Mme le Maire répond que la commune n'a pas les finances, actuellement. Une petite recherche va recenser les travaux d'élimination des eaux claires parasites (trop plein du château d'eau) qui ont été faits par la commune de Malleloy et ceux qui restent à faire.
- Un rendez-vous a, aussi, eu lieu concernant la restructuration de l'EHPAD de Faulx avec les différents maîtres d'œuvre. Il s'agissait, là aussi, de donner les prescriptions en matière de raccordement. Un courrier a été adressé au directeur, Mme BACK.
- Elimination des eaux claires parasites : une inspection télévisuelle a été faite par l'entreprise Malézieux sur un large tronçon rue de Vénézu à Malleloy, afin de repérer les entrées d'eaux claires. Lors du passage caméra, il a été repéré 2 anomalies. Le rapport devrait arriver courant de la semaine. Affaire à suivre.

Mr le Président demande s'il y a encore des questions diverses : plus de question.

La séance est levée à 19h55